

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 13 décembre 2023  
Date d'affichage 13 décembre 2023

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 22 + 7 procurations  
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231219-DEL\_23\_12\_19\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023



**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le DIX-NEUF DECEMBRE** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Gérard GUESNE, Nicolas GUILLARD, Mme Delphine LETESSIER, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON.

**Excusés** :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)
M. Emmanuel BOIS,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Lionel COUTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Audrey MAMONTEIL,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
Mme Christiane VAN RYSSEL,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**REFACTURATION DES FLUIDES CONCERNANT LA BASE DE  
VIE DU CHANTIER DU CENTRE AQUATIQUE**

Le Conseil municipal,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que dans le cadre des travaux du Centre Aquatique Communautaire, la société de gros œuvre SAS LE BATIMANS a demandé l'autorisation de brancher la base de vie du chantier sur le compteur électrique du local tennis et le compteur eau de la piscine municipale.

**Considérant** que des sous compteurs ont donc été installés afin de permettre une refacturation des consommations au coût réel sur la période du chantier.

**Considérant** que dette base de vie a également nécessité l'augmentation de puissance du compteur électrique.

Il est donc proposé de refacturer :

- les consommations d'électricité,
- le surcoût supporté par la Collectivité sur l'abonnement du fait du changement de puissance
- la consommation d'eau en appliquant aux index relevés des sous-compteurs les tarifs facturés à la collectivité.

**Considérant** qu'une première refacturation sera effectuée fin 2023 et une deuxième à la fin du chantier prévue fin 2024.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les modalités de refacturation de la mise à disposition de branchement au bénéfice de la base de vie du chantier sur le compteur électrique du local tennis et le compteur eau de la piscine municipale.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à effectuer toutes les démarches, à signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance  
**Edith ALIX**

Pour Copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**